



Présidence du Conseil d'Etat
Chancellerie - IVS

Präsidium des Staatsrates
Kanzlei - IVS

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

25 juin 2012

De la responsabilité de chaque encaveur et vigneron pour les prochaines vendanges

(IVS).- Une répartition inégale de la valeur ajoutée au sein de la filière depuis plusieurs années met en danger l'avenir du vignoble valaisan ; un vignoble qui se caractérise par un retard d'investissement important. Dans ce contexte, il est essentiel que chaque acteur assume ses responsabilités par rapport à la prochaine vendange.

L'analyse de la filière vitivinicole valaisanne montre une répartition de la valeur ajoutée défavorable pour les vigneron. Cette situation, identifiée déjà en 2006, s'est encore aggravée. Il s'ensuit un retard d'investissement au niveau de l'outil de production (vignes et murs notamment) dangereux pour la pérennité du vignoble.

Lors de l'adoption de sa Loi sur l'agriculture en 2007, le Canton a clairement répondu aux attentes de la profession demandant plus d'indépendance et d'autonomie dans la gestion de leur filière. Les responsabilités respectives ont été clairement définies et des compétences ont été attribuées à l'Interprofession de la vigne et du vin (IVV).

En parallèle, une Charte de qualité a été signée par toutes les familles de l'IVV et le conseiller d'Etat Jean-Michel Cina, chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET). Des priorités claires et des objectifs communs ont été fixés, notamment d'assurer l'équilibre financier de la filière afin de garantir la pérennité du vignoble et de poursuivre la montée en gamme observée depuis 2005.

En 2011, le Canton a accordé un soutien sans précédent à sa viticulture, notamment en matière de promotion. Vu la situation actuelle, une réorientation des moyens vers des mesures de soutien direct aux vigneron sera opérée. Le DEET s'engage pour augmenter les aides structurelles aux vigneron tant au niveau cantonal que fédéral. Jean-Michel Cina a d'ailleurs fortement insisté sur ce point lors de sa rencontre de ce jour avec le Conseiller fédéral Johann Schneider-Ammann.

La perspective des futures vendanges requiert que les acteurs concernés prennent leurs responsabilités. Chaque entreprise devrait encaver en fonction de ses capacités de vente et adapter en conséquence les prix à ses fournisseurs. De son côté, l'Interprofession de la vigne et du vin est compétente pour adapter globalement les rendements, fixer des prix indicatifs avant vendange et promouvoir les ventes.

Note aux rédactions :

Pour plus de renseignements, Jean-Michel Cina, chef du DEET 027 606 23 00

